



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 7 mars 2024 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (18) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, DESBOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GUARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (0)

Absents excusés (1) : GOUMBALLA Saloua

Secrétaire de séance : DESGARCEAUX Nathalie

2024-3-4

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3,
Vu le rapport ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Article 1^{er} : PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024, sur la base du rapport ci annexé

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

CETTE DÉLIBÉRATION NE DONNE PAS LIEU À VOTE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
DESGARCEAUX Nathalie

Le Maire,
Jean-Louis MOIGN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.